

Flux des patients à l'IB contexte covid-19

1 OBJECTIF

Organiser l'accès des personnes à l'Institut Bergonié dans le contexte de l'épidémie du Covid19

2 PERSONNELS CONCERNES

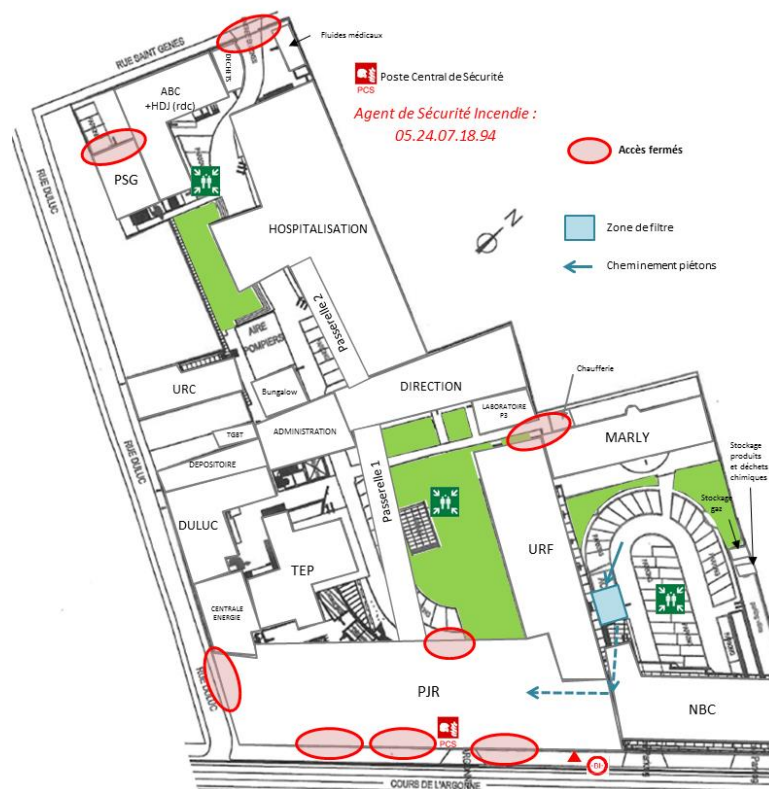
- ☞ Soignants (notamment le WE)
- ☞ PC sécurité

3 DU LUNDI AU VENDREDI

Portails Marly : ouverture 6h45 et fermeture 20h15

SAS d'accueil renforcé des patients : 7h00 → fin de l'activité programmée

- Ouverture de la porte coulissante (côté parking Marly) par le PC Sécurité à 7h00 puis et mise en place du SAS d'accueil renforcé des patients
- Fermeture du SAS d'accueil renforcé des patients en fonction de l'activité programmée puis passage de la porte coulissante en mode « sortie libre »
- **20h00 fermeture définitive de la porte coulissante par le PC Sécurité**



3.1 Urgences :

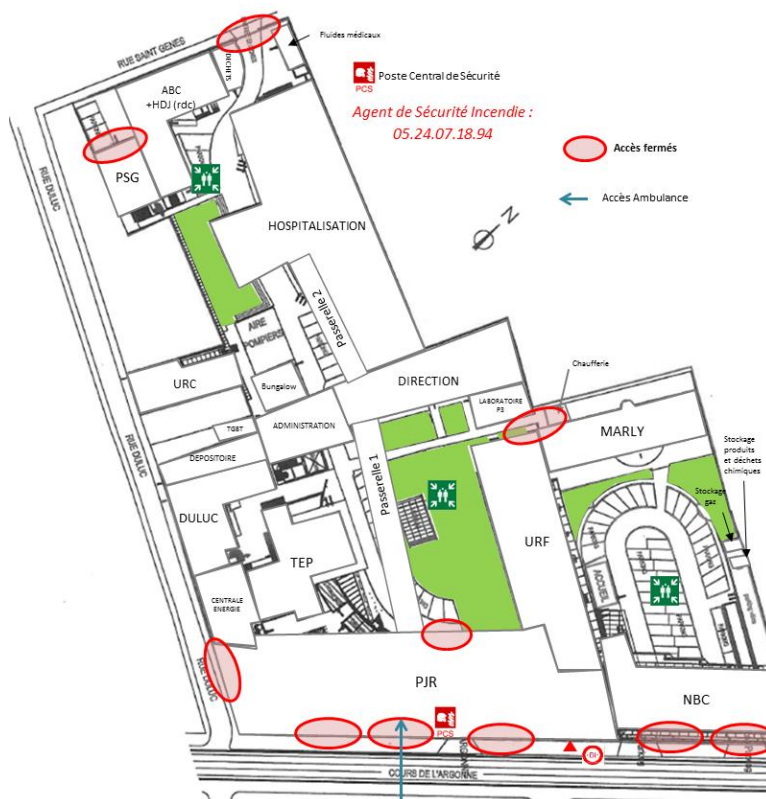
- ☞ Service d'accueil informe le PC Sécurité de l'arrivée ou du départ d'un patient en urgence
- ☞ Entrée du SAMU sous le porche du PJR
- ☞ A l'arrivée de l'ambulance ou SAMU, le PC Sécurité informe le service d'accueil pour prise en charge du patient selon les modalités actuelles de précautions COVID 19

4 WEEK-END

Portail Marly : fermeture des portails

SAS d'accueil renforcé des patients : Pas de mise en place de SAS d'accueil renforcé des patients, pas d'ouverture de la porte coulissante (côté parking Marly)

- ☞ Tous les flux de patients par le PC Sécurité maintien du portail fermé et possibilité d'appel via l'interphone extérieur.
- ☞ Si possible prévenir les ambulances des sorties programmées que l'accès se fait au PJR (bâtiment A)



4.1 Entrées programmées :

- ☞ L'IDE du service d'hospitalisation appelle les patients prévus pour une entrée le dimanche pour leur demander d'arriver à 15h.
- ☞ Dès l'arrivée des patients, le PC sécurité informe l'équipe qui doit accueillir le patient.
- ☞ Une IDE ou AS descend pour prendre en charge les patients au niveau du PC sécurité : questionnaire d'usage sur existence de signes cliniques suspects d'affection à coronavirus + prise de T° ([DSI-FITC-0005](#))
- ☞ Aucun accompagnant, aucune visite sauf pour les patients sous protection juridique, les mineurs et les déficients mentaux
- ☞ Si patient à mobilité réduite : prise en charge possible par le brancardier d'astreinte entre 8h30 et 16h30

4.2 Urgences :

- ☞ Tout service ou praticien qui accepte une entrée doit informer le PC Sécurité de l'arrivée d'un patient en urgence
- ☞ A l'arrivée de l'ambulance ou SAMU, le PC Sécurité informe le service d'accueil pour prise en charge du patient selon les modalités actuelles de précautions COVID 19.